ART. 21 QUATER N° 151

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 151

présenté par M. Tardy, M. Saddier, Mme Duby-Muller et M. Hetzel

ARTICLE 21 QUATER

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer à l'année :

« 2017 »

l'année:

« 2018 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli par rapport aux deux précédents.

Il s'agit de repousser d'un an la date d'entrée en application de la présente disposition (1er janvier 2018 au lieu de 2017).